

LE

# Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL  
Printemps-été 2021  
Vol. 20, no 2

## À L'INTÉRIEUR...

MOT DE LA MAIRESSE.....	2
ADMINISTRATION .....	3
URBANISME ET ENVIRONNEMENT.....	4-5
SERVICE DES INCENDIES.....	6



## CHÈRES PIEDMONTAISES ET CHERS PIEDMONTAIS,

Le printemps se pointe le bout du nez et nous sommes heureux que l'hiver n'ait pas été très rigoureux finalement. Nous avons ainsi profité du grand air et des grands espaces de notre région, tout comme plusieurs personnes provenant de l'extérieur de notre territoire. Force est d'admettre que nous sommes devenus très populaires au fil des mois. J'aimerais vous remercier pour votre résilience face à la situation qui perdure depuis près d'un an déjà. On peut dire que les citoyens de Piedmont ont su participer à l'effort collectif pour le bien-être de tous durant cette pandémie. De plus, j'aimerais féliciter l'ensemble des membres de l'équipe des travaux publics qui, encore une fois, ont assuré notre sécurité avec brio.

Plusieurs d'entre vous ont visité et découvert notre parc Gilbert-Aubin avec ses nouvelles installations cet hiver. Ces réalisations ont été couronnées d'un grand succès et ont attiré nos adorables familles qui sont de plus en plus nombreuses à s'établir à Piedmont.

Nous avons constaté également beaucoup d'effervescence du côté immobilier en 2020 et cette tendance se poursuit en 2021. Nous sommes à amorcer une refonte de notre plan d'urbanisme et à réviser notre réglementation afin de mieux répondre aux nouveaux besoins toujours dans le but de conserver le couvert forestier, le plein air

et le caractère paisible de notre municipalité. La qualité de vie est et a toujours été importante pour les Piedmontais.

Sans cesse soucieuse d'offrir les meilleurs services à la communauté, la Municipalité effectuera par étapes le nettoyage des rues, en débutant par un premier nettoyage tôt au printemps. Par la suite, le nettoyage de finition avant le lignage des rues sera effectué.

De plus, si la cigogne vous a visités en 2020, n'oubliez surtout pas de vous inscrire à notre programme « Un enfant, un arbre ». Dans le cadre de notre politique familiale, un arbre souligne la venue des nouvelles naissances de l'année 2020. Pour l'occasion, un arbre sera planté pour chaque enfant né à Piedmont.

Je tiens à vous rappeler que c'est le temps de réserver un jardinet dans notre jardin communautaire. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.

Finalement, n'oubliez pas notre Foire de l'environnement à la fin mai qui sera maintenue tout en respectant les consignes strictes de la santé publique. Au plaisir de vous y rencontrer et de vous revoir sous peu!

*Nathalie Rochon*  
Mairesse



## EMBAUCHES RÉCENTES

### DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il nous fait plaisir également d'accueillir **Monsieur Éric Brunet au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.** Possédant une grande expérience dans le domaine municipal, Monsieur Brunet saura certainement mettre son expertise au profit de la municipalité.

## ADJOINTE

Bienvenue à Madame Karina Ranallo, en poste depuis février dernier. **Madame Ranallo est adjointe à la direction générale et à la mairie.** Elle travaille actuellement en étroite collaboration avec Madame Danielle Drapeau afin d'assurer la meilleure transition possible, puisque Madame Drapeau prendra sa retraite à la fin du mois d'avril.

## MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD

**Vous vivez une situation de conflit avec un voisin?** Avant que la situation devienne insoutenable, pensez à faire appel à l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord.

**Pour joindre l'organisme :** [info@mavn.ca](mailto:info@mavn.ca)  
ou 1 800 265-6749, poste 104.



ORGANISME  
DE JUSTICE  
ALTERNATIVE



## REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

La Municipalité de Piedmont entamera bientôt la refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme. L'objectif de cette refonte est de mettre en place des outils favorisant la création d'un milieu de vie dynamique, animé, en harmonie avec son environnement et favorisant un urbanisme durable.

### Pourquoi faire une refonte ?

Cet exercice est fondamental pour arrimer notre réglementation à la réalité d'aujourd'hui et répondre aux nouveaux enjeux auxquels nous faisons face. La refonte permettra d'orienter le développement ainsi que la mise en valeur du territoire de Piedmont pour les prochaines années, tout en tenant compte des besoins émergents de ses citoyens.

### Qu'est-ce que le plan d'urbanisme ?

Le plan d'urbanisme est le document officiel le plus important de la municipalité au niveau de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire.

C'est dans ce document qu'une municipalité indique les grandes orientations d'aménagement de son territoire, les grandes affectations du sol, les densités d'occupation ainsi que le tracé projeté des principales voies de circulation et des différents réseaux de transports.

Le plan d'urbanisme peut aussi déterminer, à l'intérieur de son territoire des aires d'aménagement pouvant faire l'objet de programmes particuliers d'urbanisme (PPU), de plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

### Processus et étapes de réalisations

Pour être représentative des besoins et de la volonté de la majorité des citoyens, la refonte du plan d'urbanisme et de ses règlements doit débiter par la consultation des citoyens et autres

parties prenantes. N'étant qu'au tout début d'un processus qui prendra plusieurs mois ou années, la Municipalité n'a pas encore établi un calendrier des principales étapes de la refonte.

Or, soyez assurés que la Municipalité entend établir un processus qui permettra à tous d'émettre des opinions, faire des recommandations et de s'exprimer à l'occasion de forums de discussions, consultations publiques, etc.

## PESTICIDES

Une nouvelle modification du règlement relatif à l'utilisation des pesticides est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. **Un certificat d'autorisation est nécessaire pour chaque application de pesticides** à Piedmont qu'il s'agisse de produit acheté en quincaillerie ou d'application effectuée par un professionnel.

Les entrepreneurs utilisant des pesticides sur le territoire de Piedmont doivent se munir d'un certificat d'autorisation avant de procéder à toute application.

De plus, **les pesticides de la famille des néonicotinoïdes et le glyphosate sont prohibés en toute circonstance.** Ces produits interdits par la réglementation municipale ne sont pas offerts en vente libre et sont généralement gardés derrière un grillage ou une vitrine barrée. Le glyphosate se retrouve dans les produits herbicides de marque « Round up ».



## BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE

À l'occasion du **Jour de la Terre célébré le 22 avril 2021**, l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement municipal viendra interdire la distribution de sac de plastique à usage unique à Piedmont. L'utilisation de ses sacs à usage unique a une forte empreinte environnementale tant en ce qui concerne leur production, leur utilisation et leur fin de vie.

Fort de son expérience des journées sans sacs tenues en collaboration avec nos commerçants locaux, la municipalité souhaite ainsi **encourager ses commerçants et ses citoyens à adopter des habitudes plus durables.**

Plusieurs alternatives durables aux sacs en plastique à usage unique s'offrent à vous afin de les remplacer. **Des sacs réutilisables sont maintenant disponibles dans la majorité des commerces au détail.**

Le Jour de la Terre est l'occasion d'adopter une nouvelle résolution ou de poser un geste afin de réduire votre impact sur l'environnement. Qu'il s'agisse de réduire sa consommation, de planter un arbre ou de commencer le compostage, tous les gestes comptent.

## ABATTAGE D'ARBRES

Avant de procéder à tout travaux d'abattage d'arbres sur l'ensemble du territoire piedmontais, **il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation.** Il est possible d'obtenir un certificat d'autorisation sous certaines conditions définies dans la réglementation soit entre autres pour l'abattre lors de l'aménagement d'une construction autorisé ou pour l'abattage d'un arbre mort, malade ou dépérissant. **La municipalité souhaite de cette manière, protéger un aspect important de notre milieu de vie, de notre paysage et de notre écosystème.** Les arbres ont plusieurs fonctions essentielles soit la production d'oxygène, la filtration de l'air et de l'eau, en plus de limiter l'érosion des sols, de favoriser la biodiversité, de rafraîchir l'air et de protéger contre les bruits.

## FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

**Le samedi 29 mai dès 8 h**

Cette année, la Foire se réinvente et **distribuera des hydrangées aux 300 premiers résidents** qui se présenteront au Parc Gilbert-Aubin lors de la Foire annuelle. Les hydrangées, sous toutes ses formes et couleurs, ont été choisies comme fleurs emblématiques pour la municipalité, notamment parce qu'elle fleurit en septembre (date d'anniversaire de Piedmont) et qu'elle est bien adaptée à notre climat.

**Il y aura également collecte de styromousse, vieux vélos, vêtements usagés, déchetage de papier, etc.** C'est un rendez-vous à ne pas manquer !



## INONDATIONS : NE SOYEZ PAS PRIS AU DÉPOURVU

Le printemps se pointera le bout du nez sous peu, et avec celui-ci vient souvent les désagréments de la crue des eaux printanières. Le service de la sécurité incendie poursuit donc sa mission de prévention en vous indiquant les étapes à suivre si vous deviez faire face à une inondation.

### Êtes-vous prêts ?

En situation d'urgence ou de sinistre, chaque citoyen est responsable d'assurer sa sécurité et celle de sa famille. À cette fin, une préparation adéquate est de mise. Avant toute chose, il est recommandé d'avoir une trousse d'urgence contenant les articles nécessaires vous permettant de subsister pendant les trois premiers jours d'un sinistre. L'élaboration d'un plan familial d'urgence constitue aussi une étape importante du processus de préparation, et ce, considérant que les inondations peuvent se produire en toutes saisons. Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges ou lors de fortes pluies.

### En cas d'alerte d'inondation

- Rangez en hauteur les objets qui se trouvent au sous-sol.
- Bouchez le drain au sous-sol.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Suivez l'évolution de la situation dans les médias.
- Respectez les consignes de sécurité transmises.

### PENDANT l'inondation

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence).
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre de services aux sinistrés.

### APRÈS que l'eau se soit retirée

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste en chauffage avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable.
- Si votre eau provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- Dressez un inventaire des dommages faits à votre domicile et informez-en la municipalité ainsi que votre assureur.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Portez attention à la présence de moisissures.
- Nettoyez les pièces contaminées.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.
- Pour les travaux de nettoyage ou de rénovation de grande envergure, faites appel à une entreprise spécialisée.

### Une préparation adéquate peut faire toute la différence lorsque survient un sinistre.

À cette fin, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont au 450 227-4633, poste 3100 ou par courriel, à [incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca](mailto:incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca). Des ressources sont aussi disponibles sur le site officiel du gouvernement du Québec au [quebec.ca/inondation](http://quebec.ca/inondation).

### HÔTEL DE VILLE

670, rue Principale, Piedmont QC JOR 1K0  
☎ 450 227-1888 ■ [info@piedmont.ca](mailto:info@piedmont.ca)

### GARAGE MUNICIPAL

568, boul. des Laurentides, Piedmont QC JOR 1K0  
☎ 450 227-1888

### HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30,  
vendredi de 8 h à 12 h

**VISITEZ NOTRE SITE WEB : [piedmont.ca](http://piedmont.ca)**

### NATHALIE ROCHON, mairesse

☎ 450 227-1888, poste 231  
[maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca)

### DIRECTION GÉNÉRALE

☎ 450 227-1888, poste 226  
[dirgen@piedmont.ca](mailto:dirgen@piedmont.ca)

### DANIELLE DRAPEAU, secrétaire administrative et greffe

☎ 450 227-1888, poste 235  
[greffe@piedmont.ca](mailto:greffe@piedmont.ca)

### SYLVIE MORIER, technicienne juridique

☎ 450 227-1888, poste 234  
[techjuridique@piedmont.ca](mailto:techjuridique@piedmont.ca)

### SYLVIE DUPUIS, directrice des finances et directrice générale adjointe

☎ 450 227-1888, poste 224  
[finances@piedmont.ca](mailto:finances@piedmont.ca)

### MÉLANIE BEAULNE, accueil et perception

☎ 450 227-1888, poste 221  
[info@piedmont.ca](mailto:info@piedmont.ca)

### LISE FOURNELLE, service de la comptabilité

☎ 450 227-1888, poste 228  
[comptabilite@piedmont.ca](mailto:comptabilite@piedmont.ca)

### NATHALIE GUESTHIER, service de la taxation

☎ 450 227-1888, poste 222  
[taxation@piedmont.ca](mailto:taxation@piedmont.ca)

### ÉRIC BRUNET, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

☎ 450 227-1888, poste 227  
[urbanisme@piedmont.ca](mailto:urbanisme@piedmont.ca)

### SAMUEL HENRI, conseiller en urbanisme

☎ 450 227-1888, poste 232  
[inspecteur@piedmont.ca](mailto:inspecteur@piedmont.ca)

### SÉBASTIEN SIMARD, éco-conseiller et inspecteur en environnement

☎ 450 227-1888, poste 225  
[environnement@piedmont.ca](mailto:environnement@piedmont.ca)

### DIRECTION DES LOISIRS

☎ 450 227-1888, poste 223  
[loisirs@piedmont.ca](mailto:loisirs@piedmont.ca)

### MARY-ANN DELCOURT, technicienne en loisirs

☎ 450 227-1888, poste 230  
[techloisirs@piedmont.ca](mailto:techloisirs@piedmont.ca)

### CHARLES-ANDRÉ MARTEL, directeur des travaux publics par intérim

☎ 450 227-1888, poste 250  
[travaux.publics@piedmont.ca](mailto:travaux.publics@piedmont.ca)

### LUC ST-GELAIS, directeur adjoint aux travaux publics

☎ 450 227-1888, poste 251  
[datp@piedmont.ca](mailto:datp@piedmont.ca)

LE  
**Piémontais**

RÉDACTION ET COORDINATION : Municipalité de Piedmont  
CONSEILLÈRE : Diane Jeannotte



Une réalisation de :

